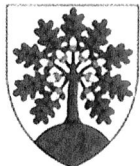


COMMUNE DE MONTANAIRE



Greffé municipal

Rue de la Porte 3 – CP 80

1410 Thierrens

Tél. : 021/905.09.30

E-mail : greffe@montanaire.ch

DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 8 MARS 2026 (1^{er} tour)



élections
communales
générales 2026
Canton de Vaud

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus du lundi 5 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

Entente communale

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

Personne mandataire : Mme/M. Perrin Frédéric

(à défaut, le 1^{er} signataire sera

considéré comme personne mandataire)

Adresse complète: Le Chalet 1

1410 Thierrens

Téléphone fixe : Tél. portable : 079 833 14 13

Courriel : perrin.frederic@hotmail.com

Personne suppléante : Mme/M. :

(à défaut, le 2^e signataire sera

considéré comme personne suppléante)

Adresse complète: :

Téléphone fixe : Tél. portable : :

Courriel : :

ANNEXES

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date : 12.01.2026

Heure : 8h24

Visa : Uli

OBSERVATIONS :



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
26	Habegger	Remo	M	19.02.75	Trub/BE	Directeur Entreprise	Rue du Collège 3 1410 Thierrens	RH	✓
47	Vaney	ZHIVKA	F	21.03.78	Gugy VD	secrétaire	Ch. du Carroz 31 1410 Thierrens	Vaney	✓
58	Perrin	Frédéric	M	30.08. 1955	Provence VD	Agriculteur	Le Chalet 1 1410 Thierrens	FL	✓
50	Gusinel	Jonas	M	25.05.1995	Dorog	Machiniste Forestier	Rue de la Cure 8e 1410 Thierrens	JG	✓
23	Leuenberger	Anne-Sophie	F	06.12.73	Dürrenroth/BE	Agricultrice	Rte d'Yverdon 6a 1410 Thierrens	Leuenberger	✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
59	Pasche	Lionel	M	26.09.80	Drota Villi CH	Agriculteur	Thierrens Rue du collège 8	Pasche	✓
3	Solleraud	Lionel	M	17.05.80	St-Liers	Poser de Sols	Chopelle / Lardon Rte de l'Eglise 3	[Signature]	✓
64	Reist	Steve	M	25.11.95	Sumiswald Chaméaz	Charpentier	Rte village 7 Chaméaz	[Signature]	✓
22	Reist	Dylan	M	7.4.04	Sumiswald Chaméaz	Maçon	Rte village 7 Chaméaz	[Signature]	✓
46	Lin	Ludovic	M	3.9.93	Beurnevésin	Oenologue	Thierrens Rte d'oyens 1	[Signature]	✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
10	Piord	Jean-Marc	M	14.12.57	Opers	Cuisinier, ancien Restaurateur Pétrole	Rue du Collège 50 1410 Thierrens	[Signature]	✓
56	Wuthrich	Thomas	M	21.04.78	Trub	Agriculteur	Le Carrou 1410 Thierrens	[Signature]	✓
17	Salan	Robin	M	26.03.95	Soral- Muthen	Agriculteur	ch. des Oches 4 1063 Chapelle	[Signature]	✓
30	Perrin	Gabriel	M	16.01.93	Provence	Agriculteur	Le Châlet 2 1410 Thierrens	[Signature]	✓
54	Faure	Gégory	M	20.02.98	Thierrens	Agriculteur	Rue du Collège 53 1410 Thierrens	[Signature]	✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
21	Vulliam	Narc-Antoine	N	25.02.1987	Montanaire	Bouquier	Rue de la Cure 15 1410 Thierrens		✓
66	Bovey	Emilie	F	25.05 1896	Charleaz	Employée de commerce	Rue du 1405 Charleaz Tilleul 2		✓
51	Pidoux	Valentin	M	07.11.92	Thierrens Lucens	-Agriculteur -fontainier	La Commune de 1410 Thierrens		✓
36	Gilliard	Lucas	M	13.01.2004	Montpreveyres St-Gierges	Candidat sous-officier de carrière	Ruelle du Cerf 3 1410 St-Gierges		✓
35	Habegger	Estelle	F	20.01.06 2004 2006	Thierrens Trub (BE)	Orthopédiste	Rue du collège 3 1410 Thierrens		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
32	Gisnel	Gaëtan	M	20.07.20	Denezy	Chauffeur Poids Lourds	ch. du Tzatio 9 Thierrens		✓
61	Rosset	Elie	M	24.09.99	Montanaire Lucens	Ingénieur agronome	Thierrens Rte Yverdon 7		✓
55	Silvani	Loïc	M	24.07.93	Sumvitg	Plumier	Thierrens ch. Montanaire 2		✓
53	Devalloné	Christophe	M	05.07.78	Montanaire	Agriculteur	Correvon ch. de l'Épine 8		✓
20	Devalloné	Nicole	F	16.09.76	Montanaire	Secrétaire comptable	Correvon ch. de l'Épine 10		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE :

Entente Communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
29	Stämpfli	Christian	M	12.5.62	Aeschi/Sa	Inspecteur police sûreté retraite	Thierrens St-Liege	<i>[Signature]</i>	✓
40	Deppieraz	Barbara	F	20.10.94	Montanaire (Denezg)	Responsable de communication de la commune de Romand- Sur-Lausanne	Ch. de Champ- Poncin 7A 1410 Denezg	<i>[Signature]</i>	✓
37	Ansélez	James	M	02.10.78	Lausanne VD	Architecte dans un bureau privé à Estavay-le-Lac	rue de Pa. cure, 13 Thierrens	<i>[Signature]</i>	✓
9	Muy	Christian	M	09.07.61	Eaublens (VD)	Retraité	Rue de l'église 10 1410 Saint-Liege	<i>[Signature]</i>	✓
41	Morard	Jacqueline	F	31.5.64	Pont-en- Ogoz	Responsable admin. d'un labo de recherche	Ch. de la Combe 12B 1063 Chapelle- sur-Moudon	<i>[Signature]</i>	✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE :

Entente Communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
8	Freymond	Sonia	F	8/03/73	Montanaire (St.-Gierges)	RGEP ASSC/Experte canards	Rte de Chapelle 7, 1410 St-Gierges	S. Freymond	✓
24	Immer	Amaya	F	26/06/97	Lausanne (VD)	Architecte indépendante	Rue de la Forge 3 1410 St-Gierges	A. Immer	✓
41	BATAILLARD	Frédéric	M	14/04/68	Dorrenbühl (JU)	Ingénieur-bureaux	Chemin Montilien 28 1410 St-Gierges	F. Bataillard	✓
42	Booth	Jonathan	M	31/12/75	L'Abbaye & Le Lieu	Analyste Telecom	Rue du Casino 5 1063 Chapelle	J. Booth	✓
65	Auberson	Neale	F	17.12.85	Essertines- sur- Yverdon	Assistante Administrative + logistique	Rte de Chapelle 2 1410 St-Gierges	N. Auberson	✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente Communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
57	Johan	Jean-Luc	M	17.05. 1969	Jorat- Penthue	Collaborateur scientifique OFAG Agriculteur	Place des Alpes 3 1515 Neyruz-sur- Villard		✓
62	Villaz	Ella	F	09.05 1996	Guggisberg	Peintre - Restauratrice	Chemin des Roches 2 Reyres-Pessens		✓
33	Gasser	Sébastien	M	27.09 1978	Schwarzenburg	Ingenieur HS ex gestion des médias Responsable d'affaires	Chemin du Champ Honnet 2 1063 Chapelle		✓
38	Hobstaetter Pausche	EERE	F	29.07 1972	Servion	Saignante	Chemin Montier 36 1410 St.-Georges		✓
5	Crisinel	Pascal	M	20.06 1967	Montanaire	Electricien conseiller communal	Rue Neuve 1 1420 Thierrens		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
18	Freymond	Vincent	M	22.05 1989	Montanaire	Agriculteur	Place du Collège 6 1410 St-Anges		✓
4	Mollenberger	Camille	F	14.05 1988	le Chenit	architecte d'intérieur	Ch. des Cèdres 6 1663 Chapelle sur Hagny		✓
2	Gosteli	Michel	M	12.04 1972	Montanaire	Electricien	Ch. de Cossy 3 1410 Thierrens		✓
49	Leimgruber	Frédéric	M	09.12 1974	Herzogen (AG)	Directeur En d'entreprise	Rue de la Cure 8E 1410 Thierrens		✓
63	Leimgruber	Anastasia	F	25.02 1976	Herzogen (AG)	enseignante spécialisée	Rue de la Cure 8E 1410 Thierrens		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
15	Dizerens	Yannick	M	26.07.1990	Saigny / CH	Charpentier	Chemin des Mules 3 1063 Chapelle-sur-Moudon	Y. Dizerens	✓
28	Freymond	Jérémy	M	26.10.1987	Saint-Georges	Ing agronome agriculteur	Ruelle du Cap 4 1410 Saint-Georges		✓
60	Barbin	Saëlle	F	06.02.1986	Dorichon	Assistante de Direction	Ch. de la Côte 1 1515 Negratz-s/Moudon	Barbin	✓
7	Forestier	Kevin	M	18.06.87	Montanaire	Agriculteur Bio	Rte d'Ogins 8 1410 Thierrens	K. Forestier	✓
16	Prôt	Emilien	M	14.10.96	Montanaire	Responsable de production	Rte de St-Georges 3 ^u 1410 Thierrens		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale _____

N°	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
34	Ganière	Mélanie	F	19.12.1989	Wohlen, Berne	Educatrice sociale et thérapeute indépendante	Impasse du Réservoir 7, 1410 Thierrens		✓
48	AMAUDRUZ	Yves	M	18.03.1976	Le Noth / Lausanne VD	Directeur administratif, financier et RH	Rue du Perey 13d 1410 Denezey		✓
52	PURRO	MICHEL	M	10.12.1945	Zürich (FB)	entrepreneur	RT. D'yverdon 1410 Thierrens		✓
31	Flahin	Elsa	F	01.09.1991	Ste-Croix (VD)	Marketing	Rue de l'Eglise 7A 1410 St-Cierges		✓
19	Martin	Alex	M	06.04.1995	Ste-Croix (VD)	employé de commerce	Rue Vaudoise 12 1063 Chapelle		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F/M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
13	Saton	Charles Nicolas	M	15.5.93	Suisse Jorat-Menthue	Agriculteur	Ruelle de l'église 3 1063 Chapelle	C.S. Jahn	✓
44	KACINA	DANIEL	M	21.12.66	VD LAUSANNE	MEDecin	CH. DE LA COMBE 1063 CHAPPELLE	[Signature]	✓
25	Bovey	Arthur	M	29.09.01	Suisse Montanaire	Agriculteur	Le Grand chemin 1409 Chanéas	[Signature]	✓
27	Freymond	Olivier	M	03.03.74	Suisse Montanaire	Ingénieur en mécanique	Rue du Bâtier 141 1515 Neyruz	[Signature]	✓
45	Luany Rieder	Laurence	F	20.07.78	Cherraux CH	Trav. Assistante sociale	Rue de la Cuvée 11 1410 Thierrens	[Signature]	✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
43	Bolsli	Thomas	M	07.07 1972	Hasle bei Burgdorf CH BE	Résponsable d'atelier	Rte des Rutans 1470 Courmouaz		✓
11	Lind	Jacques	M	08.09 1965	Montanaire CH	Agriculteur	Rte de Thierrens 1410 St-Gilles		✓
12	BORGEAUD	Nicolas	M	15.02. 1980	Collombey- Muraz VS CH	ingénieur géomètre	Rue du Casino 1063 Chappelle		✓
6	Freymond	Marin	M	02.09.86	Montanaire CH	Entrepreneur	Rte de Corrençon 7b 1410 St-Gilles		✓
39	Roubatel	Sohan	M	17.06.89	Montagny (FR) CH	Résponsable d'atelier	Rte de Thierrens 2b 1410 St-Gilles		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



élections
communales
générales 2026
Canton de Vaud

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
14	BESSEN	Delphine	F	16.12. 1977	Montanaire CH	Infirmière	Rte d'Yverdon 6a 1410 Thierrens		✓
67	Vauey	Lionel	H	7.7.1977	Cugy (VD) Montanaire CH	Dessinateur en bâtiment	Ch. du Tzati 5 1410 Thierrens		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



élections
communales
générales 2026
Canton de Vaud

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente Communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	CRISINEL	Christian	1947	Rue de Champs Rossel 11 1410 Denezy		✓
2	Perrin	Frédéric	1990	Le Chalier 1 1410 Thierrens		✓
3	Crisinel Bettex	Chloé	1976	Rue du Baltoir 2 1515 Neyruz-sur-Youd.		✓
4						
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.